



## Conseil scientifique d'institut INP du CNRS

### Collège B1

## Tristan BENOIST, Institut de Mathématiques de Toulouse (UMR 5219)

Je suis candidat au CSI de l'INP pour y porter la vision d'un CNRS organisation de chercheur·euses, opérateur de recherche public au service de la société.

Le rôle du CSI est de conseiller la direction de l'institut et d'émettre des avis. Au cours du précédent mandat, le CSI a par exemple émis des recommandations exprimant sa déception face au manque d'ambition budgétaire de la LPR et son scepticisme vis à vis des nouvelles dispositions qu'elle a mises en place (octobre-décembre 2020). Il a aussi recommandé le maintien d'une visite systématique des laboratoires lors des évaluations HCERES (mars 2022).

Face aux défis sociétaux actuels tel le dérèglement climatique le CNRS et ses chercheur·euses, notamment en physique, ont pour rôle de **produire et d'éclairer la société des connaissances scientifiques les plus avancées dans tous les domaines de la recherche**, des plus fondamentaux aux plus appliqués. Ce rôle doit passer par la **garantie des conditions d'un travail autonome des chercheur·euses** débarrassé de tout biais lié à un pouvoir financier. Il prend toute son importance pour contrer les discours pseudo-scientifiques.

Dans cet esprit je m'engage, tout comme les autres candidats SNCS-FSU, à défendre une **augmentation du financement récurrent des laboratoires et un plan pluriannuel de création d'emploi de titulaires** chercheur·euses, ingénieur·es et technicien·nes. Basculer ainsi vers un investissement de long terme récurrent garantit la **maîtrise par les chercheur·euses de l'orientation de leur recherche**. Le financement principalement sur projet et la multiplication des statuts précaires ont montré qu'ils mènent à une prise en main des orientations de recherche par le politique au détriment de la qualité et de la neutralité du débat scientifique. Dans ce même objectif d'autonomie de la recherche, je défendrai le **renforcement du rôle des instances élues comme le CSI**.

Donner les moyens aux chercheurs d'accomplir leur tâche passe aussi par l'**amélioration de nos conditions de travail, aussi bien des locaux, du matériel que de la rémunération** de tous. C'est en ce sens que je défendrai, comme tous les élus SNCS-FSU, un alignement des carrières des chercheur·euses sur celles des corps comparables de la fonction publique dès 2027. L'amélioration des conditions de travail et de la rémunération est nécessaire au maintien de la haute qualité des chercheur·euses recruté·es. Je défendrai une **rémunération égalitaire** avec une part indemnitaire (RIPEC) réduite à la partie congrue et la moins variable possible.

La contrepartie de ce nécessaire investissement est un devoir d'exemplarité du CNRS et de ses agents. Cette exemplarité doit se manifester, par exemple, par la mise en place de **structures et moyens pour lutter contre les discriminations, notamment de genre**, que ce soit pour le recrutement, les promotions ou les moyens alloués. Le CNRS doit se donner les moyens d'une **détection systématique et d'une réponse ferme aux violences sexistes et sexuelles**. L'exemplarité c'est aussi **agir en cohérence avec les résultats scientifiques nous alertant sur le dérèglement climatique** en questionnant nos pratiques. Une première étape devrait être la systématisation des bilan GES 1point5 afin de faire des choix éclairés. C'est là, à mon sens, un des rôles du CSI.

Enfin, étant moi-même physicien affecté dans un laboratoire de mathématiques, je serai particulièrement attentif à ce que la **dimension hautement pluridisciplinaire, force du CNRS**, soit toujours prise en compte et développée.



Le SNCS-FSU soutient aussi dans le  
collège B1 du CSI INP :

*Hervé HENRY, LPMC, Palaiseau*

**Votez et faites voter pour  
les candidates et candidats  
soutenu·es par le SNCS-FSU !**

## POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

### Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

### Nos récentes actions

#### La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

#### Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

#### La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

#### La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.